

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 3 Mercredi 24 janvier 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N° : 1376, Rte 6 – Loveresse

Commune: Loveresse

Projet: 430.20285/Nouvelle Construction - Trottoir: Loveresse, Grand Nods/Construction d'une nouvelle liaison piétonne

Dérogations : Aucune

Objets/zones protégés: Aucun

Défrichement: Aucun

EIE: Le projet ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (art. 10a ss LPE).

Mesure de protection des eaux souterraines prévue :

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête : Administration de la Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse

Durée de mise à l'enquête : 24 janvier au 24 février 2024

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe de chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB Tramelan SA (Tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, 16.1.2024

Office des ponts et chaussées



Corcelles

Assemblées Communales 2024

Les Assemblées communales de l'année 2024 ont été fixées comme suit: jeudi 27 juin et mardi 12 décembre à 20 h à la Salle communale de Corcelles (sous réserve de modification).

Corcelles, le 18 janvier 2023

Le Conseil communal

Autorisations/permis de construire 2023 délivrés sans publication

Durant l'année 2023, la Commune mixte de Corcelles a délivré les autorisations/permis de construire suivants sans publication:

297-2023 Flück Philippe - Clos du Vélie 81, parcelle $\rm N^{o}$ 622 - Installation photovoltaïque

298-2023 Zbinden Bruno - Clos du Vélie 82, parcelle N° 621 - Installation photovoltaïque

300-2023 S. I. Aés SA - Pré de la Vacherie 3, parcelle N° 374 - Installation photovoltaïque

301-2023 Mohni Karine et Vincent - Sur Coaras 107, parcelle N° 641 - Installation photovoltaïque 302-2023 Jordi Fabienne et André - Sur Coaras 100, parcelle N° 638 - Installation photovoltaïque

303-2023 Denis Rossé - Essert Papon 58, parcelle N° 604 - Installation photovolta \ddot{q} que

304-2023 Meyer Pierre - Es Baires 11, parcelle N° 90 - Réfection chemin blanc, bétonnage du sol de la partie du hangar en gravier actuellement et pose d'un bain nordique (chauffage à bois)

Corcelles, le 18 janvier 2024

Le Conseil communal

Révision de l'aménagement local; 2e dépôt public

En application de l'article 60 al. 2 Loi cantonale sur les constructions, le Conseil communal met à l'enquête publique les modifications apportées au plan des zones d'affectation du sol et de construction (PZ) et au règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC) votées par l'assemblée communale du 12 décembre 2023.

Modification du PZ:

Inclusion de la totalité des parcelles N^{os} 590 et 591 dans la zone d'habitation H2.

Modification du RAC:

Modification des articles 45 al. 2 et art. 46 al. 1 et 2 RAC ainsi que du chiffre 8 de son annexe III de manière à permettre des incisions dans les toitures à l'intérieur du périmètre de protection de l'ancienne localité, exception faite des monuments historiques.

Un extrait du PZ et du RAC accompagnés d'une notice explicative est déposé à l'Administration communale pendant 30 jours, du 25 janvier 2024 au 24 février 2024. Ces documents peuvent également être consultés sur le site de la commune: https://www.corcelles-be.ch.

Les oppositions et réserves de droit écrites et motivées contre les modifications du PZ et du RAC sont à adresser à l'Administration communale pendant le délai imparti.

Corcelles, le 18 janvier 2023

Le Conseil communal

Assemblée communale extraordinaire mercredi 28 février 2024 à 20 h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

 Nomination de l'organe de vérification des comptes Soresa pour la nouvelle législature 2024-2027

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2,2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 18 janvier 2024 Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Harold Habegger SA, Anne Freudiger, route de Chaluet 5, 2738 Court

Propriétaires: parcelle N° 1480: idem requérant; parcelle N° 1483: Anne Freudiger, Danielle Habegger, Judith Habegger Scharding, Laurence Villoz-Habegger

Auteur du projet : idem requérant

Emplacement: parcelles N° 1480 + 1483, aux lieux-dits «route de Chaluet 5 + 9», 2738 Court

Projet: pose d'un totem de signalétique avec logo de l'entreprise sur parcelle N° 1480 à une distance de plus de 3.6 mètres de la route; pose de réclames sur les bâtiments industriels (indication du numéro de bâtiment et du logo de l'entreprise sur les bâtiments sis à la route de Chaluet 5 et 9; pose d'un panneau spécifiant l'entrée du bâtiment sis à la route de Chaluet 9)

Dimension: selon plans déposés Construction: selon plans déposés Zone d'affectation: zone I (industrielle)

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 février 2024 inclusivement auprès de

avis officiels

l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 17 janvier 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Crémines, Rue du Collège 6, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N° 36, 55, 85, 748, 756, 757 et 890, aux lieux-dits: «Ch. du Chargeou, Les Brues et La Fin de Corcelles», commune de Crémines.

Projet: pose d'une nouvelle conduite de transport d'eau potable et d'une borne hydrante pour les bâtiments 119, 119a et 119b sis au lieu-dit «Rte de Corcelles». Extension du réseau d'eau potable en direction de Corcelles.

Dimensions : selon plans déposés. Construction : selon plans déposés.

Zones: route communale, route cantonale, HA, H et agricole.

Zone de protection: zone de protection des cours d'eau. Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo, 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 février 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 janvier 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Vice-maire 2024

Le Conseil communal a nommé René Schrameck en qualité de vice-maire pour l'année 2024.

Crémines, le 24 janvier 2024

Le Conseil communal



Grandval

Population au 31.12.2023

Au 31 décembre 2023, la municipalité de Grandval comptait 387 habitants.

Soit 184 femmes et 203 hommes. 5 naissances et 4 décès ont également été enregistrés.

Grandval, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Test des sirènes 2024

L'habituel test des sirènes 2024 se déroulera le mercredi 7 février 2024 de 13 h 30 à 16 h.

Grandval, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Vice-Maire 2024

Le Conseil communal a nommé M. Marc Minder en qualité de Vice-Maire pour l'année 2024.

Grandval, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013

Auteur du projet: Losinger Marazzi AG, Wankdorfallee 5. 3014 Berne.

Emplacement: parcelle Nº 683, au lieu-dit: «Beau Site», commune de Loveresse.

Projet: construction d'un bâtiment administratif provisoire pour une durée de 5 ans dès son exploitation, construction de 7 garages préfabriqués sur la place de stationnement existante, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une PAC à l'extérieur, aménagement de 21 nouvelles places de stationnement en pavés gazon sur l'ensemble du site, aménagement de nouveaux accès (route et escalier) et construction d'un chenil.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 3 «Beau Site».

Dérogations: art. 54c OC, 414 ch. 2 al. 1 et A152 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 février 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 janvier 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: ABS Immobilier Sàrl, Sébastien Bichsel, La Fenatte 8, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : idem

Emplacement: Parcelle N° 664, La Fenatte 6, 2732

Loveresse

Description du projet : Démolition des parties bois et couverture de la grange.

Zones d'affectation et de construction: M2 Zone Mixte Dépôt public: du 24 janvier au 23 février 2024.

La demande et les autres pièces du dossier sont déposées publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai

Loveresse, le 22 janvier 2024 Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Voutat, Quartier de la Verrerie 65, 2740 Moutier

Auteur du projet: Carnal Architectes Partenaires SA, Ch. Perrelet 1, 1040 Villars-le-Terroir.

Emplacement: parcelle N° 2276, au lieu-dit: «Quartier de la Verrerie 65», commune de Moutier.

Projet: construction d'un étage supplémentaire avec toiture à un pan sur le rez-de-chaussée de l'usine existante pour l'aménagement d'un atelier de décolletage et installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 février 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 janvier 2024. La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

Un/e assistant/e social/e, à 80 % au service social régional de la Prévôté (SSRP).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: mercredi 31 janvier 2024.

Moutier, le 17 janvier 2024 Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

Un/e animateur/trice socioculturel/le à 60 % au service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC)

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: mercredi 31 janvier 2024.

Moutier, le 18 janvier 2024 Conseil municipal

Service de la Police administrative

Test des sirènes 2024

Information à la population, paroisses et agriculteurs

Conformément aux instructions de l'Office fédérale de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

Le prochain test aura lieu le mercredi 7 février 2024 de 13 h 30 à 16 h.

Nous recommandons aux paroisses de ne pas organiser de cérémonies durant ce laps de temps.

Quant aux responsables d'élevages, nous conseillons de fermer les fenêtres des installations. Pour les élevages de menu bétail, nous recommandons en outre d'obscurcir passagèrement les locaux correspondants.

Moutier, le 24 janvier 2024 Police administrative

avis officiels



Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Dates à retenir

Ramassage de la ferraille

Les prochaines dates du ramassage de la ferraille (objets métalliques) ont été fixées les mardis et mercredis:

- 14 et 15 mai 2024
- 8 et 9 octobre 2024

Une benne sera déposée devant la halle de gymnastique de 16 h à 20 h. En dehors de ces heures, la benne sera fermée et il est strictement interdit de déposer des matériaux aux alentours.

Assemblées municipales

Les Assemblées municipales ordinaires 2024 ont été agendées les jeudis:

- 13 juin 2024
- 12 décembre 2024

à 20h à la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Statistiques des habitants 2023

Au 31 décembre 2023, la Commune de Petit-Val comptait 403 habitants (194 femmes et 209 hommes) soit une diminution de 6 habitants. 25 personnes sont de nationalité étrangère.

Durant l'année, il y a eu 4 naissances, 6 décès, 30 arrivées et 34 départs.

La population se répartit comme suit dans les villages:

Châtelat	26
Fornet-Dessous	39
Les Ecorcheresses	38
Monible	40
Moron	27
Sornetan	143
Souboz	83
Personnes en home	7
ouboz le 24 ianvier 2024	

Souboz, le 24 janvier 2024

Secrétariat communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours dès la présente publication, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 24 janvier 2024

Conseil communal

Approbation de règlements

Lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2023, les règlements suivants ont été approuvés par l'organe législatif et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024:

 Règlement d'utilisation du fonds sur le subventionnement de l'achat de logement et la construction d'immeubles

- Règlement de l'arrondissement de sépultures de Sornetan
- Règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche relatif à l'arrondissement de sépultures de Sornetan

Le règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement de sépulture a été abrogé par l'assemblée communale le 11 décembre 2023.

Souboz, le 24 janvier 2024

Conseil communal

Avis aux propriétaires de chiens

Conformément à la loi sur les chiens du 27.3.2012, le Conseil communal rappelle aux propriétaires que les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux.

Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

Les chiens de protection des troupeaux, reconnus comme tels par l'Office fédéral de l'environnement, peuvent être laissés sans surveillance lorsqu'ils sont utilisés pour protéger le troupeau.

Les chiens doivent être tenus en laisse vers les écoles, aires de jeux et de sport publiques et dans les pâturages où se trouve du bétail.

Le Conseil communal encourage vivement les propriétaires de chiens à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des personnes et la bonne cohabitation entre tous.

Toute infraction portée par écrit à la connaissance du Conseil communal sera dénoncée.

Souboz, le 24 janvier 2024

Conseil communal

Syndicat pour l'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

La Commune de Petit-Val est à la recherche d'une personne pour siéger au comité du SEPV.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val. ch dans les meilleurs délais.

Souboz, le 24 janvier 2024

Conseil communal

Syndicat scolaire Saicourt - Petit-Val

La Commune de Petit-Val est à la recherche d'un ou une délégué-e pour participer aux assemblées du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val. ch dans les meilleurs délais.

Souboz, le 24 janvier 2024

Conseil communal

Commission sport, culture, loisirs et tourisme (CSCLT)

Le Conseil communal a nommé Monsieur Steve Bailly pour remplacer Fanny Klötzli qui a démissionné à la CSCLT.

Le Conseil communal remercie chaleureusement Fanny Klötzli pour son engagement vis-à-vis de la Commune et pour le travail effectué au sein de la commission.

Souboz, le 24 janvier 2024

Conseil communal



Avis de construction

Requérants: Schaer Catherine et Eric, Rue du Pommé au Loup 7, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 1516, Rue du Pommé au Loup 7

Projet: Construction d'une piscine, d'un local technique et d'une pompe à chaleur extérieure pour la piscine, pose de panneaux solaires sur le gardecorps et aménagements extérieurs globaux, pose d'une citerne enterrée pour la récupération de l'eau pour le jardinage

Dimensions: Selon plans déposés Construction: Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 26 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 23 février 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier. ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 24 janvier 2024

Le secrétariat municipal

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- à Spring Daniel pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, Chemin de la Coperie 8, parcelle N° 1349
- à Skenderi Adea et Erjol pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, mise hors service de la citerne à mazout existante, Rue de Bonné 5, parcelle N° 1202
- à Linder Damien pour la pose d'une porte de garage sectionnelle sur façade est, ouverture de 2 fenêtres en façade nord, agrandissement de 2 fenêtres et transformation d'une ouverture en façade sud avec installation d'une passerelle et pose de bardage bois, agrandissement d'une fenêtre en façade ouest, transformation de la toiture de l'annexe, mise en place de 2 place de parking en sud, installations de 3 velux sur la toiture principale en est, modification de l'ouverture sur l'annexe (totalement ouvert) et démolition d'une partie du muret en bord de route. Changement d'affectation pour création d'un entrepôt/dépôt, Vie des Crêts 40. parcelle Nº 99
- à Paroisse réformée Haute-Birse pour la pose d'une vitrine d'informations non lumineuse, Rue de Bel-Air 11, parcelle № 859
- à Kneuss Philippe pour la construction d'un garage non chauffé et d'un couvert, Rue de Boron 18, parcelle N° 1408

La Préfecture du Jura bernois a octroyé le permis de construire suivant:

 à Torti Frères SA pour la viabilisation d'une zone d'habitation (5 parcelles) comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangés, résiduaires et pluviales, l'alimentation en eau potable, l'éclairage publique (pose de 2 candélabres) et les conduites de services, Chemin des Jonquilles, parcelle N° 1219

Reconvilier, le 24 janvier 2024 Le Conseil municipal

Evolution de la population au 31.12.2023

Communication sur l'évolution de la population au 31.12.2023, soit 16 concitoyens de moins qu'à la même période en 2022 et dont la répartition est la suivante:

• nombre d'habitants: 2426 nombre d'habitants de nationalité suisse: 1908

• nombre d'habitants étrangers: 518

nombre de naissances: 3 nombre de décès: 34 • nombre d'arrivées: 181

• nombre de départs: 178

Reconvilier, le 18 janvier 2024 Administration municipale



Roches

Avis de construction

Requérant: Club cycliste Moutier CCM, par M. Yvan Zbinden, Sous-Raimeux 31, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 646, au lieu-dit: «Le Trondai 57 », commune de Roches.

Projet: création d'une fenêtre en façade Nord, pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment existant et remplacement de la fosse septique existante par une nouvelle fosse.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 février 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 janvier 2024. La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérants: Aurélie et Pierrick Moser, Clos du Gendre 1, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Est 2, 2732

Rue: Clos au Gendre 1, 2712 Le Fuet

Parcelle No : 131

Projet de construction: Remplacement du chauffage à bois par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. A151, ch. 8, al. 2 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 février 2024 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit

et motivées, seront reçues jusqu'à cette date

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 24 ianvier 2024

Administration municipale

Informations communales

Ordonnance d'organisation

Lors de sa séance du 16 janvier 2024, le Conseil municipal a modifié l'annexe I de l'ordonnance d'organisation. Cette modification entre en vigueur au 1er janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Répartition des dicastères 2024-2027

Mairie, finances, agriculture, environnement et sécurité publique, Gerber Markus

Bâtiments publics, espaces publics et aide sociale, Reichmuth Katharina

Constructions, aménagement du territoire, tourisme, culture, sports et loisirs, Mosimann Pierre

Travaux publics, protection des eaux et énergie, Paroz Aurélien

Bâtiments scolaires, formation et transports publics, Moser Aurélie

Vice-maire

Le Conseil municipal a nommé M^{me} Aurélie Moser du Fuet en qualité de vice-maire pour l'année 2024.

Statistique de la population

Une erreur s'est glissée dans la répartition de la population par village. La répartition correcte est la suivante: 149 à Bellelay, 326 au Fuet et 143 à Saicourt.

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2024 de 13 h 30 à 16 h 30.

Horaire de l'administration communale

Le bureau est à nouveau ouvert le mercredi matin de 10h à 11h.

Le Fuet, le 22 janvier 2024 Conseil municipal



Statistique de la population

Au 31 décembre 2023, le village comptait 283 habitants, 140 hommes et 143 femmes, soit 4 habitants de moins qu'au 31 décembre 2022. 244 résidents sont de nationalité suisse et 39 originaires de l'étranger. En 2023, Sorvilier a enregistré 29 arrivées et 32 départs, 2 naissances et 3 décès.

Sorvilier, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 16 h 45 à 17 h 45 aux dates suivantes: 25 janvier, 22 février, 21 mars, 25 avril, 23 mai, 20 juin, 22 août, 19 septembre, 17 octobre. 14 novembre et 12 décembre. Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.

Sorvilier, le 24 janvier 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Déménagement du Service Social Régional de Tavannes

Dès le lundi 5 février 2024, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux qui se situeront à la Rue H.-F. Sandoz 66 à Tavannes. Afin d'aménager nos nouveaux bureaux, nos permanences de la Grand-Rue 1 seront fermées du jeudi 1er au vendredi 2 février 2024 et nos permanences de la Rue du Quai 20 seront fermées du mercredi 31 janvier au vendredi 2 février 2024.

Tavannes, le 12 janvier 2024

Service social régional de Tavannes

Statistiques de la population

Au 31 décembre 2023, la Municipalité de Tavannes comptait 3480 habitants (1751 hommes et 1729

En 2023, Tavannes a enregistré 350 arrivées contre 272 départs, 26 naissances et 45 décès.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le contrôle des habitants

Mise au concours - Agent d'exploitation en conciergerie, 80-90%

Afin de renforcer son service de conciergerie, la Municipalité de Tavannes, recherche un ou une

Agent(e) d'exploitation en conciergerie à 80-90 % Vos tâches:

- Assurer de manière autonome l'exécution de l'ensemble des tâches relatives au nettoyage ainsi qu'à l'entretien courant et la surveillance de bâtiments communaux;
- Gérer les locations des salles communales en collaboration avec l'administration;
- Coordonner la gestion de remplacements entre concierges;
- Assurer les différentes commandes pour le service de conciergerie

Votre profil:

- CFC d'agent(e) d'exploitation ou formation jugée équivalente;
- Autonomie, esprit d'initiative, entregent;
- A l'aise à la réalisation de tâches administratives simples;
- Respect des normes de sécurité;
- Disponibilité (soirées, week-end, jours fériés, horaires parfois irréguliers).

Nous offrons:

- Activité variée au sein d'une équipe dvnamiaue:
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne

Entrée en fonction: 1er juin ou à convenir

Délai de postulation: 29 février 2024

Renseignements: M. Alexis Bourgeois, Secrétaire municipal, 032 482 60 43

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

avis officiels

Mise au concours - place d'apprentissage assistant-e socio-éducatif-ve

La municipalité de Tavannes met au concours pour sa crèche une place d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2024 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Prérequis:

- Avoir un intérêt marqué pour l'accueil de la petite enfance
- Avoir une expérience pratique d'animation ou de garde d'enfants
- Avoir les qualifications scolaires nécessaires pour suivre l'apprentissage

Les offres avec les documents usuels sont à adresser à M^{me} Tolotti, Crèche municipale, Rue du Chalet 2, 2710 Tavannes jusqu'au 23 février 2024. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la directrice de la crèche, M^{me} Ingrid Tolotti au 032 481 33 91.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Commune municipale, Tavannes

Mise au concours - Agent(e) de voirie, 100%

Afin de renforcer son équipe de cantonniers, la Municipalité de Tavannes, recherche un ou une

Agent(e) de voirie

Vos tâches, en collaboration avec l'équipe de la voirie:

• Effectuer les différents travaux d'entretien de la voie publique et des infrastructures.

Votre profil:

- CFC d'agent(e) de voirie ou formation jugée équivalente;
- Titulaire d'un permis de conduire B, permis C ou C1 un avantage;
- Dynamique, polyvalent et capacité à travailler de façon rapide et précise, indépendante et en équipe;
- Respect des normes de sécurité; disponibilité (soirées, week-end, jours fériés, horaires parfois irréguliers).

Nous offrons:

- Activité variée au sein d'une équipe dynamique;
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne.

Entrée en fonction: 1er juin ou à convenir Délai de postulation: 29 février 2024

Renseignements: M. Alexis Bourgeois, Secrétaire municipal, 032 482 60 43

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 janvier 2024 Le Conseil municipal

Mise au concours - Responsable agent(e) de voirie à 100 %

La Municipalité de Tavannes recherche:

Responsable agent(e) de voirie

Vos tâches:

- Organiser, planifier et surveiller les travaux effectués par le service de voirie;
- Conduire et motiver le personnel rattaché;
- Effectuer les différents travaux d'entretien de la voie publique et des infrastructures.

Votre profil:

- CFC d'agent(e) de voirie ou formation jugée équivalente;
- Expérience de management d'équipe;
- Titulaire d'un permis de conduire B, permis C ou C1 un avantage;
- Dynamique, polyvalent et capacité à travailler de façon rapide et précise, indépendante et en équipe;
- Respect des normes de sécurité; disponibilité (soirées, week-end, jours fériés, horaires parfois irréguliers).

Nous offrons:

- Activité variée au sein d'une équipe dynamique;
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne.

Entrée en fonction: 1er juin ou à convenir

Délai de postulation: 29 février 2024

Renseignements: M. Alexis Bourgeois, Secrétaire municipal. 032 482 60 43

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 17 janvier 2024

Le Conseil municipal

Séance d'information pour la votation du 3 mars 2024

Réaménagement de l'espace « pati » et environs

Le 3 mars 2024, la population tavannoise est appelée à valider un crédit de CHF 1'200'000 pour le réaménagement de l'espace « pati » et de ses environs

Une séance d'information ouverte à toutes et tous se tiendra le lundi 5 février 2024 à 20 h, à la salle communale de Tavannes. Le bureau d'ingénieurs ATB SA y présentera le projet.

Tavannes, le 22 janvier 2024

Le Conseil municipal

Valbirse

Avis de construction

Demande de permis après-coup

Requérants/maître d'ouvrage/Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 754, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Description du projet: construction d'une citerne de rétention des eaux pluviales, dim. Longueur 536cm, largeur 286cm, profondeur 220cm en comprenant la construction de l'ensemble en béton armé

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés Zone d'affectation et de constructions: M3

Dépôt public: du 17 janvier au 16 février 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai. En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 11 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: Paolo D'Onofrio, Chemin de Maujobia 10, 2000 Neuchâtel

Adresse du projet: BF 43, La Ruai 6, 2735 Malleray

Description du projet: changement d'affectation d'une maison d'accueil pour jeunes en studio et appartements à louer

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A, EB-A Dépôt public: du 17 janvier au 16 février 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 12 janvier 2024

Commune mixte de Valbirse

Statistique da la population au 31.12.2023

La commune de Valbirse comptait 4'004 habitants au 31.12.2023 contre 3'952 habitants au 31.12.2022 (+52).

Sur ce total, on recensait 1'989 hommes et 2'015 femmes; 3'193 ressortissants suisses et 811 de nationalités étrangères (49 pays). La commune comptabilisait 1'679 personnes mariées, 1'675 célibataires, 394 divorcé(e)s, 253 veuves et veufs, 3 partenariats enregistrés ou annulés. Enfin, signalons que Valbirse a enregistré 32 naissances (30 en 2022) et 36 décès (59 en 2022) l'an dernier. Il faut remonter au 31.12.2019 pour trouver une population valbirsienne au-dessus de 4'000 habitants (4'047).

Bévilard, le 18 janvier 2024

Contrôle des habitants de Valbirse

Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués du 28 février 2024 à 19 h 30 à l'école primaire du Fuet

Ordre du jour

- 1. Accueil
- 2. Ouverture d'une classe en août 2024 et prochaines années
- 3. Divers

Le Fuet, le 16 janvier 2024

Commission scolaire





informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon Administration communale Les Grands Clos 5, Belprahon Case postale 257 2740 Moutier Tél. du secrétariat: 032 493 48 27

Courriel: secretariat@belprahon.ch

Tél. de la caisse: 032 493 18 60

Courriel: caisse@belprahon.ch

Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h

Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz Les Grands Clos 19 2735 Champoz Téléphone: 032 492 12 88

Courriel: secretariat@champoz.ch Heures d'ouverture: Lundi soir de 18h30 à 19h30

Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles Clos la Jus 27 2747 Corcelles Téléphone: 032 499 90 70

Courriel: secretariat@corcelles-be.ch Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h

Jeudi de 17 h à 18 h 30

Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court Téléphone: 032 497 71 10
Rue de la Valle 19 Courriel: contact@court.ch
2738 Court Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.



informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal Téléphone: 032 499 95 42
Rue du Collège 6 Courriel: secretariat@cremines.ch
2746 Crémines Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



Eschert

Commune mixte d'Eschert Téléphone: 032 493 40 85
Rue du Tilleul 1 Courriel: secretariat@eschert.ch
2743 Eschert Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h. Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal Téléphone : Grand-Rue 29 Agence AVS 2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89 Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)

Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30

Jeudi soir de 18h à 19h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier Rue de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 927 2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15 h à 17 h Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.	
Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet	
Electricité. Eau	032 494 12 12
Centre de l'enfance	
Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier

Cartes vendues uniquement au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone) Paiement immédiat (uniquement en espèce)

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch